



Octobre 2017  
Volume 16  
Numéro 1

### Sommaire

- Mot du président.
- Risques associés à la grossesse;
- Convocations à l'Assemblée générale et au Conseil général du SEVM;
- Formation des nouvelles et nouveaux enseignants;
- Les Protections RésAut;
- Caisse Desjardins de l'Éducation.

# L'as-tu lu?

Le journal du SEVM

## C'EST FINALEMENT COMMENCÉ!

Après plusieurs mois d'attente et une préparation avec votre appui, la négociation locale vient de démarrer. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements d'un long périple, mais le tout semble vouloir se dérouler de la bonne façon.

D'entrée de jeu, de part et d'autre, nous avons présenté sommairement les demandes de modifications que nous désirons apporter à l'entente locale. Par la suite, un échéancier des sujets traités a été élaboré.

Nous sommes entrés dans le vif du sujet lors de la deuxième rencontre et avons commencé à aborder, de façon claire et précise, les clauses de l'entente locale.

Les discussions sont franches et ouvertes et l'atmosphère y est, pour l'instant, conviviale.

Nous ferons un suivi régulier avec vous, et ce, soit par la voie du journal syndical ou par la voie de votre déléguée ou délégué.

Luc Beauregard, président.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS? N'HÉSITEZ PAS À NOUS JOINDRE : [WWW.SEVM.CA](http://WWW.SEVM.CA)

Heures d'ouverture :

Téléphone : 450 799-2690

Luc Beauregard, président : poste 224

Chantal Provost, vice-présidente aux relations de travail : poste 223

Luc Allard, vice-président aux affaires professionnelles : poste 225

Karen Beaudoin, comptabilité : poste 221

Carole Côté, secrétaire : poste 222

Visitez notre site Internet au [www.sevm.ca](http://www.sevm.ca) et notre page Facebook.

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Télécopieur : 450 799-2695

[luc.beauregard@sevm.ca](mailto:luc.beauregard@sevm.ca)

[chantal.provost@sevm.ca](mailto:chantal.provost@sevm.ca)

[luc.allard@sevm.ca](mailto:luc.allard@sevm.ca)

[info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca)

[carole.cote@sevm.ca](mailto:carole.cote@sevm.ca)

## RISQUES ASSOCIÉS À LA GROSSESSE – ENSEIGNANTES EN MATERNELLE 4 ANS



Il y a plusieurs années, le *Programme pour une maternité sans danger* a été créé pour protéger les travailleuses enceintes et leur enfant à naître. Ce programme découle de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) qui accorde à la travailleuse enceinte ou qui allaite, dont les conditions de travail comportent des dangers, le droit de demander une affectation à des tâches ne comportant pas de tels dangers. Ce programme a fait ses preuves et chaque travailleuse doit aviser son médecin des risques associés à son travail.

Les enseignantes peuvent être exposées à diverses catégories de dangers tels que: parvovirus (5e maladie), autres risques biologiques (rubéole, varicelle, coqueluche, etc.), violence et agression, certains mouvements requis par le travail, utilisation de produits chimiques, etc.

Avec l'avènement des classes de maternelle 4 ans à temps complet, de plus en plus de classes avec des enfants de cet âge ouvrent dans les commissions scolaires.

Il existe un virus qui concerne principalement les enfants âgés de moins de 60 mois, le cytomégalovirus. Ce virus, qui constitue un danger biologique pour la travailleuse, est considéré comme l'un des principaux responsables des infections virales congénitales en Amérique du Nord. Le cytomégalovirus peut se transmettre lorsque la travailleuse entre en contact avec les fluides qui peuvent être porteurs du virus, notamment la salive, les larmes et l'urine. Offrir des soins directs à des enfants âgés de moins de trois ans serait la situation la plus risquée pour le fœtus.

Plusieurs directions régionales de santé publique recommandent de réaffecter une travailleuse qui exerce une profession auprès d'enfants de moins de 60 mois. **Bien que chaque direction régionale de santé publique soit autonome, il est important d'aviser votre médecin traitant que vous êtes en contact avec des enfants de cet âge c'est-à-dire de moins de 60 mois.**

Pour toutes questions en lien avec ce sujet, communiquez avec Chantal Provost au poste 223.

### GARDER UN CONTACT SYNDICAL

Vous connaissez quelqu'un en arrêt de travail qui souhaiterait recevoir les communications du Syndicat?

Faites-nous parvenir son nom en téléphonant au syndicat au (450) 799-2690 au poste 222 ou par courriel au [www.info@sevm.ca](mailto:www.info@sevm.ca) . C'est avec plaisir que nous lui expédierons la documentation à sa résidence.

## CONVOCATIONS

### Assemblée générale et Conseil général du SEVM

Vous êtes convoqués à l'Assemblée générale ainsi qu'au Conseil général du Syndicat de l'enseignement Val-Maska.



#### Assemblée générale

Date : mardi 24 octobre 2017  
Heure : 16 h 30  
Endroit : salle Rosalie-Papineau située au 5250, rue Gérard-Côté, Saint-Hyacinthe  
Contenu : États financiers de l'année 2016-2017  
Prévisions budgétaires de l'année 2017-2018

#### Conseil général

Date : mardi 24 octobre 2017  
Heure : après l'Assemblée générale  
Endroit : salle Rosalie-Papineau située au 5250, rue Gérard-Côté, Saint-Hyacinthe

**\*\*Vous devez confirmer votre présence avant le vendredi 20 octobre 2017 à 16h en téléphonant au 450 799-2690 poste 3 ou par courriel au [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca) \*\***

### FORMATION POUR LES NOUVELLES ET NOUVEAUX ENSEIGNANTS



Quand on débute dans un nouveau milieu, il est toujours préférable de s'informer des conditions de travail qui nous attendent. Par exemple, vous n'hésitez jamais à demander comment fonctionne le système d'absence ou encore les règlements de l'école.

Pourtant, lorsqu'il est temps de s'informer sur nos conditions de travail en général, nous manquons de temps. Il est pourtant important que vous en ayez un aperçu, car elles vous suivront tout au long de votre carrière.

Pour cette raison, nous invitons toutes celles et ceux qui désirent en apprendre davantage sur les conditions de travail de leur profession à la formation qui se déroulera le 30 novembre 2017 16 h 30 à la salle Rosalie-Papineau située au 5250 rue Gérard Côté, Saint-Hyacinthe. **Il est à noter que la formation a un contenu différent et est complémentaire à celle qui a eu lieu le 11 octobre 2017 et est présentée par le syndicat seulement.**

Il y sera entre autres question de votre tâche, de contrat, de l'accès à la liste de priorité, des services offerts par votre syndicat.

**Puisqu'un souper vous sera servi, vous devez vous inscrire!**

**Vous devez confirmer votre présence** en téléphonant au 450 799-2690 au poste 222 ou en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca), et ce, avant le jeudi 24 novembre 2017 à 16h.

Au plaisir de se rencontrer!

**ATTENTION – VOUS ÊTES UNE ENSEIGNANTE OU UN ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN ET VOUS N'ÊTES PAS AU SOMMET DE L'ÉCHELLE DE TRAITEMENT?**

Lisez ce qui suit...

Dans la nouvelle Entente nationale 2015-2020, le libellé de la clause 6-4.02 permettant de reconnaître l'expérience du personnel enseignant à **temps plein** (permanent ou en voie d'acquisition) a été modifié.



Afin d'être en mesure de défendre vos droits correctement et dans les délais prescrits, nous vous prions de vérifier votre première paie afin de vous assurer d'avoir obtenu votre avancement d'échelon. Notez qu'il existe actuellement des divergences entre la partie patronale et la partie syndicale sur l'application du nouveau libellé de cette clause.

**Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous êtes une enseignante ou un enseignant à temps plein et que vous n'avez pas obtenu d'avancement d'échelon pour l'année 2017-2018.**

Pour le personnel enseignant à temps partiel, à la leçon ou en suppléance occasionnelle, aucun changement n'a été apporté. Enfin, soyez assuré(e) que votre syndicat continue de revendiquer le respect de vos droits et de ce qui a été convenu lors de la dernière négociation.

**SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE**



Vous songez à prendre votre retraite d'ici les cinq (5) prochaines années. Il serait probablement le temps de vous préparer. Pour ce faire, l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) tiendra une session de préparation à la retraite.

C'est une rencontre seulement qui aura lieu à l'endroit et à la date suivante :

**St-Hyacinthe**

Vendredi 2 et le samedi 3 février 2018

Centre des congrès de Saint-Hyacinthe

La session débute le vendredi à 18 h et se termine le samedi à 16 h. Cette formation s'adresse à celles et à ceux qui envisagent de prendre leur retraite ainsi qu'à leur conjointe ou conjoint.

Pour une demande d'inscription, vous devez communiquer avec nous avant le vendredi 19 janvier 2018.

Le numéro de téléphone pour nous joindre est le 450 799-2690 poste 222 ou par courriel à [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca).

Dépêchez-vous puisque les places sont limitées. La préparation à la retraite est une étape importante qu'il ne faut pas négliger!

## VOUS AVEZ DES INTERROGATIONS?



Savez-vous que notre site Internet contient la plupart des réponses à vos interrogations?

Que ce soit une question sur les droits parentaux ou sur la retraite, les assurances ou tout simplement une interrogation sur nos statuts et règlements, vous retrouverez sûrement votre réponse. Nous y ajoutons aussi notre journal « L'As-tu lu? » afin de vous tenir au courant d'événements importants ou autres.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet au [www.sevm.ca](http://www.sevm.ca)



Visitez aussi notre page Facebook!



### Vous déménagez?

Veuillez nous aviser de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone afin que nous puissions facilement vous joindre.

Vous pouvez le faire par téléphone au (450) 799-2690 poste 222 ou à [info@sevm.ca](mailto:info@sevm.ca).

# SOYEZ À L'ABRI

... AVEC L'ASSURANCE HABITATION DE LA PERSONNELLE!



### PROTECTION ET DÉTECTION DES DÉGÂTS D'EAU... SOUS UN MÊME TOIT!

La Personnelle a bonifié sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau en incluant, en plus de la garantie de base, des protections optionnelles afin de répondre à vos besoins.

Protégez vos biens encore mieux avec les **Solutions H<sub>2</sub>O+**:

- ▶ protection pour les eaux au-dessus du sol
- ▶ protection pour les eaux du sol
- ▶ protection pour les inondations – nouveau!
- ▶ programme Alerte, inclus dans l'application La Personnelle. Recevez des alertes sur votre téléphone intelligent si une fuite d'eau est détectée à votre résidence

Protégez votre résidence, c'est facile.  
Essayez notre nouvelle soumission!

▶ [csq.lapersonnelle.com](http://csq.lapersonnelle.com)

▶ 1 888 476-8737



Suivez-nous pour obtenir des conseils de prévention sur les dégâts d'eau.



Assureur choisi par la CSQ




La bonne combinaison.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. Les clauses et modalités relatives aux protections décrites sont précisées au contrat d'assurance, lequel prévaut en tout temps.

# Découvrez l'institution financière du personnel de l'éducation!

Rendez-vous sur  
**CAISSEEDUCATION.CA** et  
rejoignez la grande famille  
de l'éducation.

 **Desjardins**  
Caisse de l'Éducation

 Votre passion  
notre vocation



À la Caisse de l'Éducation, **5\$**  
est remis chaque fois qu'un compte est ouvert.



Fondation  
cancer du sein  
du Québec